

Kursaal

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 38

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nait asile à de bien vilaines choses et à de bien vilaines bêtes. Mais, tout cela n'est rien encore. Il faut lire un témoin oculaire, et qui n'est cependant pas mort jeune, puisqu'il atteignit l'âge de quatre vingt-quinze ans, Jean Martelle de Bergerac, condamné en 1701 à servir sur les galères de France, en sa qualité de protestant :

Tous les forçats, dit-il, sont enchaînés six par banc. Les bancs sont espacés de quatre pieds et couverts d'un sac bourré de laine, sur lequel est jetée une basane qui descend jusque sur la banquette du marchepied. Le comité, qui est le maître de la chiourme, se tient debout à l'arrière, près du capitaine, pour recevoir ses ordres. Deux sous-comités sont : l'un au milieu, l'autre près de la proue. Chacun d'eux est armé d'un fouet qu'il exerce sur le corps tout à fait nu des esclaves. Lorsque le capitaine ordonne que l'on nage, le comité donne le signal avec un sifflet d'argent qu'il porte suspendu à son cou. Ce signal est répété par les sous-comités et aussitôt les esclaves battent l'eau tous ensemble : on dirait que les cinquante rames n'en font qu'une. Imaginez-vous six hommes enchaînés à un banc, nus comme s'ils venaient de naître, un pied sur la pédague, l'autre levé et placé sur le banc qui est devant eux, tenant dans les mains une rame d'un poids énorme, allongeant leurs corps vers l'arrière de la galère, et les bras étendus pour pousser la rame au-dessus du dos de ceux qui sont devant eux et qui prennent la même attitude ; les rames ainsi avancées, ils lèvent le bout qu'ils tiennent en main pour plonger le bout opposé dans la mer. Cela fait, ils se jettent eux-mêmes en arrière et retombent sur leur siège, qui ploie en les recevant.

Quelquefois le galérien rame ainsi douze et même vingt heures de suite sans la moindre relâche. Le comité, en cette occasion, ou d'autres marins, mettent dans la bouche des pauvres rameurs un morceau de pain trempé dans du vin, pour prévenir la défaillance. Alors le capitaine crie au comité de redoubler ses coups. Si un des esclaves tombe pâle sur son aviron, — ce qui arrive fréquemment, — il est fouetté jusqu'à ce qu'il soit tenu pour mort, puis on le jette à la mer sans cérémonie.

LES EXERCICES MILITAIRES

AU XVII^e SIÈCLE

Les Mandats baillivaux de Lausanne, déposés aux Archives cantonales, contiennent le texte d'un règlement rédigé à l'intention des officiers des troupes de LL. EE. et daté du 29 décembre 1664, c'est-à-dire de la belle époque militaire bernoise. Au moment où viennent d'avoir lieu les manœuvres de la 1^{re} division, on ne lira peut-être pas sans intérêt ce curieux document. Le voici :

L'instruction pour les officiers de guerre, auxquels on commettra le soin d'instruire dans l'exercice militaire, les sujets de Leurs Excellences.

1^o Ils prendront un soin particulier de se trouver à temps et lieux ordonnés et établis pour cela.

2^o La principale chose à laquelle ils prendront le plus de peine sera de leur apprendre à manier adroitement toutes les trois sortes d'armes dont on se sert à notre milice, soit en marchant, soit contre les ennemis.

3^o L'ordre qu'on desire être gardé pour la distance des rangs et des files, les soldats étant en bataille ou en marchant, est de trois grands pas de file, et d'un bon pas de rang, l'un de l'autre.

4^o Pour tous les mouvements, excepté lors que l'on a tiré par rang en se retirant, on doit marcher d'un pas lent, afin de mieux garder l'ordre, ce qui ne se peut, allant trop vite.

5^o Pour parvenir à ce qu'on demeure exactement dans un bon ordre, et toujours dans les mêmes distances, il leur faut faire connoître d'être nécessaire le commandement fait de se mouvoir tous d'un même temps, c'est à dire ceux de la queue comme ceux qui sont à la teste.

6^o En marchant il est bon, et les troupes en

paraissent davantage, de faire le front le plus large que l'on peut ; en quoi il se faudra régler selon le pays où l'on se trouve.

7^o Que les corps soient forts ou faibles, que le pays soit large ou serré, excepté aux défilés, il ne doit pas y avoir ni plus ni moins de huit de hauteur ou de file, et entre le huitième et neuvième rang on y mettra toujours un officier pour faciliter de former le bataillon.

8^o Lorsqu'il se remarquera des gens mal armés, on tiendra exactement la main à ce qu'ils se pourvoyent des meilleures, ou fassent réparer celles que l'on trouvera ne valoir la peine d'estre refaites, bien entendu que l'on oblige ceux-cy par autorité à se pourvoir d'armes recevables et admissibles, qu'ils trouveront, ne les pouvant rencontrer ailleurs, dans l'arsenal de LL. EE. dans un prix raisonnable.

9^o Les piques qui se trouveront au-dessous de 14 pieds de roy, sont estimées de nulle valeur, et est ordonné à ceux qui en ont de ceste sorte de se pourvoir d'autres et de telles qu'ils ayent la mesure de 15 ou 16 pieds du roy.

10^o Dans l'exercice du mousquet on n'entend pas de faire consumer de la poudre, qui serait une chose à charge du mousquetaire, les choses qu'on leur demande se pouvant exécuter sans cette despense.

11^o Dans les évolutions le pied gauche doit demeurer ferme.

12^o On seroit bien aise que les espées à deux mains qui se trouvent encore fussent entretenues et conservées, mesmes ceux qui n'en ont point s'en puissent pourvoir.

13^o Dans le temps de l'exercice, on les fera souvenir de garder bien leurs rangs et files.

14^o Lorsqu'il y aura une troupe ensemble, on les fera marcher en corps, afin qu'ils s'accoustument à tenir leurs rangs et files, en marchant comme en faisant ferme. Pendant tout cela, il les faut obliger à tenir silence, pour mieux entendre les ordres qui seront donnés de la part de l'officier.

(La fin au prochain numéro.)

MÉCANIQUES POUR BÊTES

On nous fait connaître une curieuse mangeoire pour volaille qui est toute à l'honneur à la fois de l'inventeur, dont elle prouve l'ingéniosité, et de la volaille, dont elle montre l'éducabilité. Le but de l'inventeur est d'empêcher que le grain aille à d'autres que ceux auxquels il est destiné, et, par conséquent, de le préserver du pillage des pigeons du voisin et des moineaux du bon Dieu.

On nous en donne une figure qui en fait d'un coup d'œil comprendre le mécanisme ; mais avec un peu plus de temps, une description arrive au même résultat sans dessin. C'est une mangeoire automatique qui s'ouvre à la demande des consommateurs autorisés et se ferme quand ils ont reçu satisfaction. Le consommateur demande par son poids en montant sur un plan incliné donnant accès à la mangeoire ; la pression de ce poids sur le plan ayant pour effet de lever le couvercle de la boîte et de la tenir ouverte tout le temps que l'oiseau a quelque chose à dire à son contenu ; elle se refermera d'elle-même quand il quittera la place. Ainsi, le grain est mis à l'abri des déprédations, avantage fort apprécié naturellement des ménagères du canton de Pont-à-Marcq, arrondissement de Lille, où cette mangeoire fait ses débuts, et qui le fera sans doute ailleurs. Une chose curieuse et tout à l'avantage, comme je l'ai dit, de la gent emplumée, est la facilité avec laquelle elle apprend à se servir de cet appareil ; c'est l'affaire de moins d'une semaine. On y aide, à la vérité, par des leçons graduées : le premier jour, on tient le couvercle soulevé ; le lendemain, il n'est plus qu'entr'ouvert. Ensuite, entre en scène le mouvement de bascule, qui n'a d'abord que peu

de jeu, et qui arrive à faire tout quand une fois l'oiseau a compris le *truc*.

Nous n'avons qu'une crainte, c'est qu'il se rencontre des moineaux assez roués pour se laisser enfermer dans la mangeoire, à même le grain et sans empiffrer à loisir pendant tout le temps compris entre deux ouvertures consécutives de la boîte ; ils en seraient bien capables. Il n'est pas impossible non plus qu'il se rencontre des poules assez bienfaisantes pour distribuer de ce grain à ces petits bohèmes. J'ai eu un moineau qui, animé de cette vertu, nullement rare chez les bêtes, l'exerçait comme suit de l'intérieur de sa cage, placée sur le rebord d'une fenêtre : fourrant le bec dans sa mangeoire, d'un rapide mouvement de va-et-vient, il en lançait le contenu aux oiseaux du dehors, en semeur qui n'y regardait pas. Sa récompense était dans la compagnie, toute intéressée qu'elle fût, que lui tenaient ses pauvres. Un membre de l'Académie des sciences a récemment raconté un trait tout pareil d'un perroquet vert à lui appartenant. Des pigeons étant venus ramasser des grains de chenevis tombés de la mangeoire de Jaco, l'oiseau primate descendit de son perchoir pour examiner de près ces intrus ; il fit même mine de les chasser, ce qui n'empêcha pas les doux emplumés de revenir et d'en prendre l'habitude. Peu à peu leur hôte malgré lui les admit de bonne grâce à ses reliefs. Mais il ne s'en tint pas là : « Souvent je l'ai vu à leur arrivée — c'est son maître qui raconte — donner de grands coups de bec dans son auge, pour faire tomber une pluie de grains sur ses amis, dont il imitait parfois le roucoulement ». Ce qui en fait un émule pour la bienfaisance du pierrot de mon enfance.

Bacchus frigorifique. — Deux vieux célibataires avaient tant caressé de bouteilles à la foire de Cossonay, qu'ils s'acheminaient, complètement gris, vers leur village.

Ils tombèrent bientôt l'un et l'autre dans un fossé.

Après avoir dormi là pendant près de deux heures, l'un murmura d'une voix rauque :

— Jules, ferme la porte, il fait froid.

Atlas pittoresque de la Suisse, Fascicules 5, 6 et 7, contenant des illustrations des cantons des Grisons, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Schwyz, Schaffhouse, Soleure, Tessin, Thurgovie et Unterwald. — Neuchâtel, Publications du Dictionnaire géographique de la Suisse.

Que de richesses pittoresques ! Quelle incomparable leçon de géographie de la Suisse !!! Nous avons déjà dit combien était suggestive cette superbe collection de vues de notre pays, et combien il fallait féliciter la direction du Dictionnaire géographique de nous l'avoir donnée. Nous dirons aujourd'hui que le point de vue instructif doit être nettement dégagé dans l'effet produit par l'avancement de l'œuvre. Chaque canton, chaque région, se classe dans l'esprit avec son relief, ses caractéristiques, ses particularités géographiques, avec une puissance dont on ne peut avoir l'intuition avant d'avoir parcouru les pages de l'Atlas. A lui seul ce point de vue vaudrait de faire la recommandation très vive de l'œuvre à toutes les familles, et, ne craignons pas de l'ajouter, à toutes nos écoles.

Kursaal. — La saison a ouvert hier vendredi. Les sièges mobiles ont disparu dans le Théâtre du Kursaal. Remplacés partout par des stalles fixes, cette disposition donne à la salle un aspect nouveau d'ordre et d'absolue sécurité.

Voici le programme de la semaine d'ouverture : un numéro hors pair, Minstrels Trio Dumonds, chanteurs des rues, entre autres un violoniste d'un talent tout à fait supérieur et même surprenant se fait entendre ; le joyeux militaire Ridon, avec un nouveau répertoire ; la belle Tonyette, virtuose, avec son imitateur Tonys ; le bon chanteur Villa, qui apporte des nouveautés ; la belle Davis et Hooker, des danseurs américains de beaucoup de chic ; les Brothers Longs, excentriques désopilants ; enfin le Cinéma Froissart, qui donne deux séries de vues inédites.

En raison de la fête du Jeûne, il n'y aura pas de matinée demain dimanche, par exception.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.